

## Adhésion et cotisation à l'association Convergences

Si vous souhaitez être régulièrement informé de nos activités tout en bénéficiant de conditions privilégiées pour y participer, l'adhésion à l'association Convergences constitue un soutien irremplaçable.

La cotisation 2010 pour adhérer à l'association est de 35€ par personne, 60€ euros pour un couple, 25€ pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi. Elle donne droit à des tarifs avantageux sur la plupart des manifestations, et à des gratuités. Les adhérents bénéficient d'une remise de 5 % sur les livres des auteurs invités et d'une remise équivalente sur les achats effectués dans les librairies L'Or des Etoiles et L'Ame Enchantée à Vézelay.

Il est possible de participer aux activités proposées par la librairie L'Or des Etoiles ou l'association Convergences sans être adhérent de l'association. Dans ce cas, le plein tarif est appliqué. En revanche, l'association réserve à ses adhérents certaines activités, sorties, voyages, soirées ou journées thématiques spéciales.

Pour adhérer, il suffit de compléter le coupon ci-dessous.

*Convergences est une association loi de 1901 à but non lucratif, apolitique, non confessionnelle. Les cotisations des adhérents sont la seule ressource de l'association. Son administration et son fonctionnement sont entièrement bénévoles.*

## Bulletin d'adhésion à l'association Convergences

À compléter et retourner 29 rue Saint Etienne 89450 Vézelay

Prénom, nom :

Adresse complète :

Téléphone, télécopie :

Adresse de courriel (email) :

*N'omettez pas de l'indiquer, afin de recevoir des mises à jour régulières et des informations complètes de notre part.*

**Déjà adhérent à l'association : oui-non.**

Souhaite soutenir les activités de l'association Convergences pour la période du printemps 2010 au printemps 2011 et verse une cotisation de 35€ (individuel), 60€(couple), davantage.....(compléter )par chèque à l'ordre de Convergences.

Etudiant, recherche d'emploi (justificatif) : cotisation 25€

Les cotisations reçues après le 1<sup>er</sup> novembre sont reportées sur l'année suivante.